

Une brève histoire de Force ouvrière

« Le sort en était jeté. Aujourd'hui le mal est consommé. Nous sommes à la disposition de nos camarades pour reconstruire cette maison syndicale de liberté et d'indépendance hors de quoi il n'est pas de syndicalisme viable. "La CGT continue", ont dit ceux qui se sont installés à son siège. Nous, qui avons dû en partir, nous disons : Nous continuons la CGT¹. »

Robert Bothereau résume ainsi la scission de décembre 1947 qui voit la naissance de la CGT-FO. Il souligne de cette façon la continuité dont se réclame la CGT-FO, née d'une déchirure et héritière d'une orientation syndicale fondée sur l'indépendance. Nombreuses sont les analyses qui s'efforcent de réduire cette déclaration à la logique de la douleur de la séparation, et sa répétition aux effets d'un « *deuil impossible* ».

Notre propos sera, à travers ce rapide parcours historique, de souligner la pertinence et la légitimité de la phrase de Robert Bothereau. Assurément, la CGT-FO est née en ces journées des 18 et 19 décembre 1947, lorsque « *les Amis de Force ouvrière* » demandent aux camarades Léon Jouhaux, Pierre Neumeyer, Albert Bouzanquet, Robert Bothereau et Georges Delamarre, de remettre leur démission du bureau confédéral au

1. Déclaration de Robert Bothereau publiée dans *Force ouvrière* du 25 décembre 1947.

deuxième secrétaire général de la CGT, Benoît Frachon. Tous quittent le grand immeuble du 213, rue Lafayette, pour se loger dans un immeuble vétuste et incommode, rue Mademoiselle, avec le projet de « *reconstruire la véritable Confédération du travail, déterminant elle-même et elle seule, son action, librement et démocratiquement, sur les plans revendicatif et gestionnaire, pour l'émancipation totale des travailleurs* ». Il s'agit de renouer avec la charte d'Amiens qui, dès 1906, consacre l'indépendance du syndicalisme en réaffirmant les orientations du congrès de Limoges, lieu de naissance de la CGT, en 1895. Il s'agit de tenter une fois encore d'éradiquer ce qui peut apparaître comme un mal congénital et endémique du mouvement syndical, toujours et attaqué et courtisé par les divers acteurs du champ politique. Revenons à ces premiers moments intimement mêlés aux origines du mouvement ouvrier international.

Les premières luttes

Dès le XVI^e siècle, les travailleurs de l'industrie et du commerce sont groupés en maîtrises et corporations dont les règlements rigoureux codifient, mais protègent, la fabrication et l'exercice du métier et permettent de promouvoir la qualité de leur travail. Parallèlement, la maîtrise tendant à devenir héréditaire, les intérêts des maîtres et des compagnons divergent. Se constituent alors des compagnonnages regroupant les seuls ouvriers, fondés sur l'entraide et la solidarité.

À Grenoble, pourtant, en mai 1788, artisans, boutiquiers et ouvriers montent ensemble sur les toits de la ville et bombardent les troupes du Royal Marine et du comte de Clermont-Tonnerre. Dijon, Toulouse et Pau connaissent à la même époque des affrontements qui eux aussi témoignent de la lutte naissante contre l'oppression

politique. À Paris, en avril 1789, la lutte sociale pour les salaires attise la colère et provoque les émeutes du faubourg Saint-Antoine, après la révolte des ouvriers de Réveillon². Un avocat rennais, député du tiers état, Isaac Le Chapelier, fera voter le 14 juin 1791 une loi (portant son nom) qui interdit toute association entre personnes d'un même métier et toute coalition ouvrière. La liberté du travail l'emporte sur la liberté d'association. Le syndicalisme est interdit avant même de naître.

Pourtant, le mouvement prend forme. De la révolte des canuts en 1831³ à la Commune de Paris en 1871, les barricades témoignent à Paris, en province, mais aussi à Milan, à Vienne, Berlin, dans l'Empire austro-hongrois, de la naissance d'une force de refus de la misère toujours accrue par le développement du capitalisme et la violence de la répression étatique.

Le souvenir tragique du massacre des ouvriers de Paris lors de la révolution de 1848 a certainement retardé l'émergence d'organisations de défense et d'entraide de la classe ouvrière. Pourtant dès la fin du XVIII^e siècle, des associations mutuelles ou fraternelles⁴ s'étaient

2. Manufacturier en papiers peints déclarant qu'un ouvrier peut vivre avec quinze sous par jour. Une miche de pain coûte deux sous ; sur 650 000 Parisiens, 120 000 sont sans travail et vivent dans l'indigence.

3. Octobre et novembre 1831 à Lyon. Six mille canuts, chefs d'atelier et compagnons ouvriers revendiquent un tarif minimum. Louis-Philippe, roi des Français, envoie vingt mille soldats sous la conduite du maréchal Soult. La révolte est brisée.

4. Dès 1790, la « Société typographique », puis en 1804 à Lyon et en 1808 à Paris une « Société de bienfaisance et de secours mutuels », sur la base d'une cotisation mensuelle, assurait à ses adhérents des prestations en cas de maladie ou de vieillesse. Une multitude de groupes locaux (limités à un seul métier) mirent en place les bases d'une solidarité efficace, rompant avec la tradition chrétienne de la charité humiliante et qui, peu à peu, ont cherché à s'unir et à s'étendre.

constituées et transformées en sociétés de résistance, déclenchant des grèves pour freiner la baisse des salaires et réduire la journée de travail. Le droit d'association n'est toujours pas reconnu par le Code civil. En 1868, le droit de coalition sera enfin « toléré ». Les chapeliers seront les premiers à créer en 1870 leur chambre syndicale menant à la formation de fédérations nationales professionnelles. Le 1^{er} décembre 1869, Eugène Varlin annonce la constitution de la première « Chambre fédérale des sociétés ouvrières de Paris ».

Sept ans après, le 20 octobre 1876, le congrès de la salle d'Arras à Paris revendique la liberté de réunion et d'association, le droit au travail, un salaire décent, les assurances chômage, vieillesse et maladie, en même temps qu'il affirme sa volonté d'indépendance vis-à-vis de l'État, des partis et de l'idéologie socialiste. Avant sa naissance officielle, le mouvement syndical apparaît déjà soucieux d'affirmer et de garantir son indépendance.

Sa dimension internationale est en germe, elle aussi, depuis la création, à Londres, le 28 septembre 1864, de l'Association internationale des travailleurs (AIT) dont les statuts ont été rédigés par Karl Marx.

En 1884, la loi Waldeck-Rousseau donne droit d'existence légale aux associations de travailleurs, mais elle soumet le fonctionnement des syndicats à des règles très strictes. L'activité syndicale peut se développer, mais elle reste interdite sur le lieu de travail et dans la fonction publique.

Tout en pesant sur lui, la loi Waldeck-Rousseau, si limitative soit-elle, va néanmoins rendre possible le développement du mouvement syndical en France, avec les caractéristiques, les difficultés, les contradictions dont il est encore porteur.

Le mouvement se donne une organisation

Le septième congrès national corporatif ou congrès de Limoges (23-28 septembre 1895) donne naissance à la Confédération générale du travail.

Après bien des tâtonnements, le mouvement syndical s'unifie. Réunis à Limoges, des fédérations, des syndicats et des Bourses du travail⁵ décident de créer la Confédération générale du travail⁶. C'est la structuration de différentes organisations : unions locales, fédérations locales, fédérations départementales, fédérations régionales, fédérations nationales, fédérations d'industrie, fédérations de métiers et Bourses du travail. Les structures sont encore chaotiques, mais les principes sont clairs : « *Les éléments constituant la CGT devront se tenir en dehors de toutes les écoles politiques. La CGT a exclusivement pour objet d'unir sur le terrain économique et dans les liens d'étroite solidarité, les travailleurs en lutte pour leur émancipation intégrale.* »

Cette double volonté d'unité et d'indépendance sera confirmée lors du congrès de Montpellier, en septembre 1902. Certains historiens le qualifient de

5. En 1886 le conseil municipal de Paris a pris l'initiative de créer une Bourse du travail, espérant contrôler le mouvement syndical en lui offrant bureaux et documentation. L'exemple parisien fait école, on compte 157 Bourses du travail en 1908. Espoir déçu. Le 17 février 1892, le congrès de Saint-Étienne crée la Fédération des Bourses du travail et invite les travailleurs à garantir l'entière indépendance des Bourses du travail. Sous l'impulsion de Fernand Pelloutier, militant anarchiste, les Bourses du travail deviennent des lieux de secours mutuels, d'enseignement, de propagande et de résistance, même si la solidarité s'exprime surtout au niveau local.

6. La jeune CGT fédère 18 Bourses du travail, 26 chambres syndicales, 28 fédérations syndicales, soit 300 000 membres sur les 420 000 syndiqués que compte alors la France.

« *deuxième congrès constitutif* » car il consacre l'unité entre fédérations professionnelles et Bourses du travail. Cette évolution résulte de la baisse de l'influence des guesdistes, du renforcement de celle des anarcho-syndicalistes et du dépassement des divisions et rivalités internes. Ce congrès adopte une profonde réforme organisationnelle, assurant la synthèse entre représentation par secteur d'activité et représentation géographique. Victor Griffuelhes, cordonnier de Nérac, ancien blanquiste converti au syndicalisme révolutionnaire, est, à une large majorité, reconduit dans ses fonctions de secrétaire général. Le nombre déclaré de syndiqués est de l'ordre de 500 000.

14 octobre 1906 : congrès d'Amiens

Quatre ans plus tard, onze ans après sa fondation, alors que la CGT compte environ 800 000 membres, le congrès d'Amiens s'ouvre dans un contexte tendu⁷. D'entrée, la question du politique est à nouveau posée. En avril 1905, à Paris, est née la SFIO⁸ qui, sur ordre de l'Internationale socialiste d'Amsterdam, a unifié les guesdistes du Parti ouvrier français (POF⁹), les blanquistes du

7. Le monde du travail est endeuillé par la tragédie de Courrières : 1 099 mineurs ont été tués par un coup de grisou le 10 mars 1906. La décennie qui précède le congrès d'Amiens a été marquée par des combats très rudes. Le gouvernement à travers Clemenceau mit Paris et les centres industriels en état de siège pour témoigner de l'efficacité de son action.

8. SFIO. Section française de l'Internationale ouvrière, unification politique qui n'atténue pas vraiment les controverses.

9. POF. Créé en 1879, d'inspiration marxiste. Son programme minimum est rédigé en 1880 par Marx, Engels et Guesde. Dès septembre 1882, une scission intervient et donne naissance à la Fédération des travailleurs socialistes, les « possibilistes », de tendance réformiste,

Parti socialiste révolutionnaire (PSR), les allemanistes du Parti socialiste ouvrier révolutionnaire (PSOR), les possibilistes de la Fédération des travailleurs socialistes, et les jaoussistes indépendants. Les socialistes sont animés du sentiment accru de leur force.

Mais les anarcho-syndicalistes, qui se déclarent « *anti-votards* », ont des responsabilités importantes à la CGT, avec Victor Griffuelhes (secrétaire général), Émile Pouget (secrétaire adjoint, chargé de *La Voix du peuple*), Georges Yvetot (successeur de Fernand Peloutier) et Pierre Monatte. Vont se joindre à eux Keufer et le camp des réformistes. De ce fait, la motion du guesdiste Victor Renard demandant une collaboration étroite entre la CGT et la SFIO est rejetée par 720 voix contre 34 et 37 abstentions. Victor Griffuelhes lui avait opposé une autre motion qui sera adoptée à la quasi-unanimité le 13 octobre 1906 (800 voix contre 8). Ce texte qui deviendra la « Charte d'Amiens » rappelle : « *C'est un devoir essentiel pour tout travailleur d'adhérer au groupement qu'est le syndicat ; c'est un droit essentiel de participer en dehors du syndicat à toute action correspondant à ses conceptions religieuses et philosophiques ; c'est un devoir de ne pas introduire ses opinions dans le syndicat. La grève générale illimitée est l'arme absolue. Aucun parti politique n'a vocation à réaliser l'émancipation des travailleurs.*

dont Paul Brousse est le leader. Cette organisation éclate à son tour par la création en 1890 du PSOR qui considère que l'action politique et l'action économique sont inséparables. Son chef est Allemane. En 1888, le Comité révolutionnaire, de tendance blanquiste, donne naissance au PSR qui, avec Vaillant, s'oppose à la mainmise d'un parti sur le syndicat. Jaurès, en 1902, établit un programme réformiste ; il finira, en désaccord avec les guesdistes, par faire admettre l'autonomie du syndicalisme.

L'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes. »

La CGT se construit

Marqués par la lecture de Proudhon, les syndicalistes révolutionnaires rêvent de la transformation des petites et moyennes entreprises en coopératives ouvrières de production. Mais le monde change. Le temps est venu de la grande industrie ; le prolétariat ouvrier augmente, les conditions de vie sont dures pour tous. Le chômage sévit à l'état endémique ; l'insécurité dans l'emploi ne concerne pas seulement ceux qu'on appelait « *les hommes de peine* », mais aussi les travailleurs « *en faux col et aux mains blanches* ». Les employés, même s'ils sont vêtus comme des bourgeois, prennent conscience de leurs servitude et exploitation réelles. À la Belle Époque, l'idée syndicaliste finit par pénétrer dans des milieux jusqu'alors indifférents ou hostiles. Il s'agit maintenant « *du rassemblement de tous les travailleurs, hommes et femmes, jeunes et vieux, professionnels qualifiés et hommes de peine, salariés de toutes les entreprises, des mines comme des chantiers, des usines comme des bureaux, des ateliers, comme des magasins et même travailleurs des fonctions publiques dont certains, chez les postiers et les instituteurs, rejoignent les syndicats vers 1905-1907*¹⁰ ».

L'État s'est endurci. En 1906, à Raon-l'Étape, la troupe tire sur les grévistes des fabriques de chaussures, faisant un mort et trois blessés. Elle tire aussi à Nantes en 1907, à Narbonne lors de la révolte des vigneron. La cavalerie charge le cortège ouvrier et tire sur les

10. *Aspects du mouvement syndical français*, Georges Vidalenc, Éditions Force ouvrière, 1953.

manifestants à Draveil. Il y aura sept morts et plus de deux cents blessés. Sous le règne de Clemenceau, la répression prend des proportions importantes¹¹. En 1908, tout le bureau confédéral est arrêté et emprisonné. En 1910, Aristide Briand brise une grève de cheminots ; il y aura 3 300 révocations.

Les premières victoires

Pourtant la pression syndicale est déjà à l'origine d'une importante législation sociale qui sera codifiée dès 1910 dans le Code du travail. La loi du 2 juillet 1890 porte suppression du livret ouvrier. En 1900, la journée de travail est limitée à 10 heures. La loi du 13 juillet 1900 généralise le repos hebdomadaire, celle du 13 septembre 1907 permet à la femme mariée de disposer librement de son salaire. En avril 1910 et 1912 apparaissent les premières dispositions relatives aux retraites ouvrières et paysannes. Le Conseil des prud'hommes, créé en 1906 à Lyon sous l'influence du patronat, est réorganisé par la loi du 17 mars 1907 qui met en place le fonctionnement paritaire.

À la veille de la Grande Guerre, la CGT est devenue une force avec laquelle il faut compter. Elle a déjà connu et surmonté sa première crise intérieure. Début 1909, Victor Griffuelhes, attaqué par les réformistes, doit démissionner ; il est remplacé par Niel qui rejette le syndicalisme révolutionnaire, mais doit à son tour abandonner son poste, le 28 mai. La jeune CGT est menacée de scission ; en juillet, un homme peu connu, jeune militant de trente ans, fils de communard, ouvrier allumettier qui a fréquenté les milieux anarcho-syndicalistes et les universités populaires, Léon Jouhaux, est élu secrétaire

11. 20 morts, 667 blessés, 392 révocations, 104 années de prison.

général de la confédération. En 1912-1913, il va terminer la réorganisation interne commencée lors des congrès de Montpellier et d'Amiens.

La Grande Guerre et la politique de la présence

La guerre est quasi générale en Europe au début du mois d'août 1914. La mobilisation des hommes affecte brutalement les effectifs des syndicats qui sont contraints d'abandonner les démarches revendicatives et s'orientent vers des activités de soutien et de solidarité aux familles d'ouvriers.

La Fédération syndicale internationale, constituée à Zurich en 1913, est mise à rude épreuve. En dépit de l'internationalisme prolétarien, une partie du mouvement syndical et socialiste estime que le pays, berceau de la liberté, mérite d'être défendu, et l'assassinat de Jaurès, le 31 juillet 1914, ouvre la voie de l'Union sacrée : « *Ils ont assassiné Jaurès, nous n'assassinerons pas la France.* » Les révolutionnaires, telle Rosa Luxemburg, déplorent « *la trahison des chefs* ». Lénine condamne l'opportunisme des dirigeants, mais la CGT qui voulait « *faire la guerre à la guerre* » est emportée par la nécessité de lutter contre l'impérialisme allemand pour tenter d'éviter « *le plus grand danger* ». La guerre prive de contacts les syndicalistes ; mais, dès 1915, l'American Federation of Labour (AFL) propose – aux mêmes lieu et date que la conférence pour la paix – un grand congrès ouvrier international ayant pour mission d'établir une nouvelle législation internationale du travail. La CGT participe aux travaux des conférences interalliées pour la paix, et répond favorablement à la proposition de l'AFL. Les syndicats se perçoivent affaiblis par la guerre et sentent la nécessité de faire reprendre vie à l'internationalisme prolétarien.

L'activité syndicale ne disparaît pas pour autant ; les femmes, réquisitionnées et odieusement exploitées dans les usines d'armement et les ateliers, font grève pour obtenir des augmentations de salaire. Une loi de juillet 1915 institue un salaire minimum pour les ouvriers du vêtement. En 1917, dans les entreprises travaillant pour la défense nationale apparaissent les délégués d'atelier qui doivent être consultés sur tout : organisation de la production, augmentation de la cadence de travail, modification des effectifs. Il en résulte un compromis entre les syndicats, les patrons et les pouvoirs publics correspondant à ce que John Horne appelle « *un réformisme de guerre* ». On est loin des orientations syndicalistes révolutionnaires. Paradoxalement, le conflit, qui oblige à improviser, suscite l'espoir imprévu d'une responsabilité de la classe ouvrière au sein même de l'État.

Les difficultés de l'après-guerre

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, « *un monde ancien avait irrémédiablement disparu dans la tourmente* ». La France est victorieuse ; la grande bourgeoisie se grise en rêvant des conquêtes coloniales ; c'est l'atmosphère des « années folles ». Mais la guerre a fait des ravages. La révolution a éclaté en Russie. Octobre 1917 suscite enthousiasme et espoirs immenses. La révolution bolchevique serait-elle un modèle ?

Après la guerre, une vague révolutionnaire traverse toute l'Europe. L'Allemagne et la Hongrie renversent leur souverain. Des conseils ouvriers s'organisent en Finlande, en Allemagne, en Hongrie. Des grèves à caractère révolutionnaire éclatent en France, en Italie, en Angleterre. Le monde capitaliste tremble.

En France, la CGT, forte de deux millions de membres, revendique des nationalisations. Le gouvernement Clemenceau, effrayé, accorde quelques satisfactions législatives : loi sur les conventions collectives, loi fixant la durée de travail à huit heures, loi Astier organisant l'enseignement professionnel. La CGT s'engage dans une démarche participationniste, au nom d'une politique de la présence, c'est-à-dire de la présence partout où sont mis en cause et discutés les intérêts du monde du travail. Cette orientation n'est pas unanime. La révolution russe passionne tous les esprits. Une minorité de militants de la CGT soutient les Soviétiques et crée des comités syndicalistes révolutionnaires (CSR) qui ont pour objectif de lancer l'action révolutionnaire que la majorité a refusée. La CGT est traversée par de difficiles dissensions internes.

La première scission : 1921

Le mouvement ouvrier est divisé ; le mouvement syndical se divise. Au congrès de Tours, en décembre 1920, le parti communiste naît d'une scission majoritaire de la SFIO.

Dans le mouvement syndical, le souffle de 1917 produit des résultats inverses. Lors du congrès de la CGT à Lille en 1921, une motion qui confirmait la charte d'Amiens et la volonté d'indépendance syndicale obtient la majorité avec 1 582 voix contre 1 325 et 66 abstentions. La minorité provoque alors la scission en donnant naissance à la CGT-U. La confédération est maintenant clivée entre ceux qui demeurent fidèles à la charte d'Amiens, à l'indépendance syndicale et à l'action directe et ceux consentant aux vingt et une exigences de Lénine qui font du syndicalisme un organe mineur, dirigé par le parti

politique¹². La vieille question des relations entre le parti et le syndicat ressurgit. Les thèses léninistes s'opposent à l'orientation wilsonienne d'une possibilité d'amélioration de la condition ouvrière, même en régime capitaliste. Les minoritaires (CGT-U – « *les unitaires* ») sont accusés d'être manœuvrés par Moscou, les majoritaires (« *les confédérés* ») de pratiquer la collaboration de classe. Une lutte sans merci s'engage, lutte qui affecte la force du mouvement syndical.

Parallèlement, l'influence de l'Église et des mouvements catholiques pousse les syndicalistes chrétiens à s'organiser en dehors de la CGT. Les 1^{er} et 2 novembre 1919, la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) prend forme. Elle regroupe 125 000 adhérents ; elle recrute surtout dans les zones cléricales à forte prolétarisation féminine, chez les employés, les cheminots, dans le textile. Inspirée par la doctrine sociale de l'encyclique *Rerum novarum*, elle se prononce pour la collaboration de classe et contre la grève générale.

Le syndicalisme français prend sa configuration particulière : il est pluraliste et divisé.

12. Ce sont en effet les retombées en France de la révolution russe qui sont à l'origine de cette première scission. En juillet 1919, la FSI, à laquelle adhère la CGT, a retrouvé vie à Amsterdam. Ses dirigeants portent leurs efforts sur l'Organisation internationale du travail, manifestant par là le souci nouveau de prendre en considération les grands problèmes sociaux du monde. En août 1920, Marcel Cachin et Ludovic Oscar Frossard sont mandatés par la SFIO pour demander à Moscou les conditions que le parti doit remplir pour adhérer à la III^e Internationale. Quelques semaines plus tard, les 21 conditions sont communiquées. La neuvième condition demande que des noyaux communistes se forment pour conquérir les syndicats. La dixième impose l'affiliation du syndicat à la FISR (Internationale syndicale rouge) et qualifie la FSI d'« *Internationale jaune* ».

Par ailleurs, à l'initiative des pouvoirs publics, les patrons créent la Confédération générale de la production française, le 1^{er} juillet 1919 (CGPF).

Le changement ne concerne pas seulement le contexte syndical des luttes. Depuis la fin de la guerre, productivité, production et revenu national augmentent. L'organisation scientifique du travail selon les préceptes de l'ingénieur américain F. W. Taylor a entraîné une profonde mutation du système productif. De nouvelles catégories de travailleurs vont entrer en scène : les femmes, les ouvriers spécialisés (les O.S.), les « cols blancs ». La crise économique consécutive à 1929 se double d'un malaise social et d'une effervescence intellectuelle et idéologique qui va des ligues fascistes aux courants révolutionnaires.

La CGT est très affaiblie par la scission¹³. Peu à peu, cependant, la situation s'améliore. La Fédération des fonctionnaires décide de rejoindre la CGT où elle retrouve le Syndicat national des instituteurs (SNI) et le Syndicat national de l'enseignement secondaire et supérieur créé par Zoretti. Les effectifs progressent de 373 000 en 1922 à 884 000 au début des années 1930.

L'importance prise par les fonctionnaires à la CGT traduit le pragmatisme du syndicalisme ouvrier et sa volonté de jouer un rôle dans les organismes économiques et sociaux de l'État. La CGT apparaît nettement engagée aux côtés des forces politiques de la gauche parlementaire et veut imposer une présence syndicale là où

13. Matériellement aussi, la CGT a perdu une partie de son infrastructure. Les confédérés, avec Léon Jouhaux, gardent le sigle (et la trésorerie), mais ils perdent les immeubles de la rue de la Grange-aux-Belles et de l'avenue Mathurin-Moreau. Elle s'installe 211, rue Lafayette.

il n'y a habituellement que des juristes, des politiques et des agents de l'État. Elle veut pousser l'État à répondre plus rapidement aux aspirations ouvrières. Ainsi, en dépit de l'opposition des milieux patronaux, de la CGT-U, des milieux catholiques, la CGT soutient le vote, en 1924 et en 1928, des lois sur les assurances sociales¹⁴.

La CGT a le souci d'assurer la formation des militants. Il ne s'agit pas de créer une école de cadres ; il s'agit de transformer les syndiqués en militants, en individus libres et cultivés. En 1932 sont créés l'Institut supérieur ouvrier (ISO), des collèges du travail en province et un Centre confédéral d'éducation ouvrière (CCEO), ce qui contribue au rayonnement de l'organisation. Les « confédérés » s'appliquent à définir de nouvelles orientations d'action. En plus de la grève, la CGT préconise la signature de conventions avec le patronat pour inscrire dans les faits de nouveaux droits pour les travailleurs. Elle élabore un certain nombre de propositions pour l'orientation économique de la France, en particulier « *la nationalisation industrialisée* » qui constituerait une sorte de troisième voie entre la gestion directe de l'État et l'initiative privée. Elle obtient, en 1925, la création officielle d'un Conseil national économique, mais le mot d'ordre selon lequel « *l'organisation scientifique du travail doit entraîner l'institution du*

14. Ces lois protègent les travailleurs de l'industrie et du commerce dont les salaires sont inférieurs à un certain revenu dit « plafond d'affiliation ». L'assurance maladie apparaît ; elle assure un revenu de remplacement égal au demi-salaire moyen après cinq jours d'absence et pour une période de six mois maximum. L'assurance vieillesse prévoit des retraites pouvant aller jusqu'à 40 % du salaire à 65 ans. Elle prévoit aussi le congé de maternité et une assurance invalidité. Rien n'est prévu pour le chômage.

contrôle ouvrier » restera lettre morte. Il importe pourtant de souligner que les idées qu'elle met en place constitueront la matrice de la réflexion économique des années 1935-1936 et du programme national de la Résistance.

L'unité retrouvée

Au milieu des années 1930, la crise de 1929 a rendu les conditions de travail et de vie épouvantables. Dans les ateliers gronde une sourde colère contre les salaires de misère, l'autoritarisme des patrons, la lèpre des taudis. L'arrivée au pouvoir d'Hitler en Allemagne précipite les choses. En France, les ligues fascistes manifestent violemment le 6 février 1934. Le 12, la CGT appelle à la grève générale « *pour la défense et la sauvegarde des libertés* ». La CGT-U s'y rallie. Avec l'approbation de Moscou que Thorez était allé chercher, les communistes français abandonnent la stratégie « *classe contre classe* ». En 1935, la stratégie de front populaire devient la ligne officielle de l'Internationale communiste.

C'est alors qu'est possible la « réunification » de la CGT. Décidée en décembre 1935, l'unité retrouvée est officialisée en mars 1936 au congrès de Toulouse, après de vifs débats. En plus de la question de l'indépendance syndicale, la question des statuts et des structures constitue un point de clivage. Les « unitaires » sont attachés au « *centralisme démocratique* » ; les « confédérés » sont fidèles au fédéralisme. L'affiliation internationale (Fédération syndicale internationale d'Amsterdam ou Internationale syndicale rouge de Moscou) fait problème aussi. Les partisans de l'indépendance l'emportent.

Les « confédérés » disposent d'une majorité des deux tiers, Jouhaux reste secrétaire général, quatre secrétaires adjoints sont des « confédérés » : Belin, Bothereau,

Bouyer, Buisson, deux sont des « unitaires » : Frachon, Racamond.

La CGT ainsi réunifiée demande le passage à la semaine de 40 heures sans diminution de salaire. Le patronat refuse. Le climat social est apparemment calme, mais le climat politique, lui, est tendu. C'est le moment où, réunies en un front populaire, les gauches abordent les élections législatives du 26 avril et du 3 mai 1936. Sans attendre le résultat du deuxième tour surgit soudain une immense vague de manifestations et de grèves avec occupation des usines¹⁵. D'un million d'adhérents en mars, la CGT passe à cinq millions de membres en juin. La Confédération générale de la production française a peur ; le gouvernement Léon Blum décide d'organiser une entrevue avec la CGT. La rencontre a lieu à l'hôtel Matignon le 7 juin. Les accords sont signés dans la nuit. C'est une très grande victoire du syndicalisme, si l'on se réfère à son ampleur et à l'importance du champ couvert : deux semaines de congés payés, semaine de quarante heures sans diminution de salaire, augmentation des salaires de 15 % constituent les éléments essentiels de cette conquête. Mais après « *le premier été des congés payés* », le gouvernement Blum « oublie » les projets de retraite des vieux travailleurs, de fonds national du chômage et d'échelle mobile des salaires.

15. 11 mai : grève des usines Breguet au Havre, des usines Latécoère à Toulouse, de l'usine Bloch de Courbevoie ; 28 mai : les 35 000 ouvriers de Renault occupent leurs ateliers, bientôt suivis par toute la métallurgie : Caudron, Chausson, Citroën, Farman, Fiat, Talbot. Début juin, le mouvement gagne la métallurgie, le textile, les grands magasins, les cheminots et les PTT, puis les mines, le bâtiment et les cafés-restaurants.

Le triomphe des grèves de 1936 donne à penser que « *tout est possible* ». Mais le temps du Front populaire est révolu ; le gouvernement est aux mains des radicaux, les patrons ont surmonté leur frayeur, les salaires stagnent, le chômage persiste. Le temps est venu de ce que Simone Weil appelle « *la bataille de la Marne des patrons* ». La classe dirigeante « *maçonne le mur d'argent* », attise la peur des « *rouges* », s'appuie sur la création des Syndicats professionnels français (SPF) qui se font briseurs de grèves et agents provocateurs et s'implantent parmi les cadres, les employés et les ouvriers dans toute la France (ils seront un million en 1939).

Le gouvernement Blum est engagé dans la gageure impossible de gouverner à la fois pour le prolétariat, les classes moyennes et les trusts. Sa politique de « *non-intervention élastique* » par rapport à la guerre d'Espagne provoque un grand émoi chez les socialistes et des dissensions à la CGT (les ex-unitaires et les amis de Jouhaux s'opposent à la minorité « pacifiste » qu'anime Delmas avec l'appui du SNI).

Victimes d'un patronat revanchard, non soutenus par le gouvernement, dès septembre 1936 les ouvriers passent à la contre-offensive. À l'automne 1937, une grève avec occupation d'usine, partie de Nanterre chez Simca, gagne les services publics parisiens (eau, gaz, électricité, transport, voirie) et paralyse la capitale à la veille de Noël. On stigmatise les « *agitateurs moscouitaires* », mais c'est dans un climat social très complexe que la CGT dénonce « *le caractère unilatéral des sacrifices réclamés aux classes laborieuses* » lorsque Daladier, devenu président du Conseil, déclare en août 1938 « *qu'il faut remettre la France au travail* ». Ce contexte difficile aboutit à l'accord de Munich livrant à Hitler la Tchécoslovaquie, alliée de la France. Sur cette question

encore, la CGT apparaît profondément divisée entre ceux qui, comme Frachon, condamnent avec virulence le « *diktat de Munich* », ceux qui, comme Delmas et ses amis de la revue *Syndicats*, expriment leur satisfaction, ceux qui, comme Jouhaux, finissent par rejoindre le camp des anti-munichois.

La deuxième scission : 1939

Peu après la rupture du Front populaire, en novembre 1938, le ministre des Finances Reynaud clame : « *Finie la semaine des deux dimanches !* » en annonçant les trente décrets-lois qui remettent en cause les accords de Matignon. La CGT riposte en décidant le principe d'une grève générale pour le 30 novembre. Cruel revers. La répression s'abat, implacable : 1 731 poursuites, 806 peines de prison, 10 000 ouvriers sont licenciés. Comme en 1848, comme en 1871, mais sans effusion de sang, le mouvement ouvrier a été brisé. Le syndicalisme de masse est mutilé.

Dans ce climat interne de tensions et d'affaiblissement est signé le 23 août 1939 le pacte de non-agression germano-soviétique (et le protocole d'accord secret prévoyant le partage de la Pologne entre Staline et Hitler). En septembre, alors que l'Allemagne nazie pénètre en Pologne, les Soviétiques envahissent de leur côté le territoire polonais. Le 18 septembre, le Bureau confédéral, prenant acte du pacte germano-soviétique, « *trahison envers les prolétaires que l'on avait appelés à se dresser contre le nazisme* », déclare « *qu'il n'y a plus de collaboration possible avec ceux qui n'ont pas voulu, ou pas su, condamner une telle attitude de reniement des principes de solidarité humaine qui sont l'honneur de notre mouvement ouvrier* ». Tous ceux qui dans les UD, les fédérations, n'auront pas désavoué le pacte seront

considérés par la direction confédérale « *comme en dehors de l'organisation syndicale* ». Nouvelle scission.

Ce fut l'époque de la « drôle de guerre », puis « la bataille de France » fut perdue. Le 22 juin 1940, l'armistice est signé à Rethondes. La France est coupée en deux. Dans la zone Sud dite « zone libre », le gouvernement du maréchal Pétain s'installe à Vichy. Le bureau confédéral de la CGT prend le chemin de l'exode vers Bordeaux puis Toulouse. Le 12 juillet, René Belin, secrétaire confédéral de la CGT et dirigeant de la tendance « Syndicats », est nommé ministre du Travail et de la Production industrielle. Sa présence rassure. C'est lui pourtant qui n'aura de cesse de remplacer la CGT par une organisation contrôlée par le pouvoir et qui, le 9 novembre 1940, signera l'ordre de dissolution de la CGT, de la CFTC, du CGPF et du Comité des forges et des houillères.

Cette conception, c'est celle de la « Charte du travail », organisation mise en place par Pétain en octobre 1941, regroupant patrons et ouvriers, interdisant la grève et niant la lutte de classes. C'est celle du corporatisme inspiré de l'encyclique *Rerum novarum* de 1891.

Le 15 novembre paraît le *Manifeste des douze* lancé par des militants confédérés et des responsables CFTC, premier acte public d'opposition du syndicalisme à la politique sociale de Pétain.

Le 21 juin 1941, Hitler attaque l'URSS. Les communistes s'engagent dans la résistance à l'occupant. Cette lutte commune va rapprocher les deux tendances de la CGT. Jouhaux, en internement administratif, est remis aux Allemands et déporté le 31 mars 1943. Une rencontre a lieu au Perreux le 17 avril 1943 entre Raynaud et Tollet pour les « unitaires » (tendance Frachon qui est également responsable du PCF clandestin) et

Bothereau et Saillant pour les « confédérés » (tendance Jouhaux qui avait réussi à communiquer ses directives à ses camarades). Un accord verbal est conclu ; il précise que le mouvement syndicaliste se réunifie en respectant la physionomie qui était la sienne en septembre 1939, et qu'en conséquence, le bureau sera composé de trois représentants d'une tendance et de cinq représentants de l'autre tendance. Le mouvement syndical est pour la troisième fois réunifié, mais on peut penser que cette nouvelle reconnaissance des deux tendances portait en germe la scission qui interviendra quatre ans plus tard.

Pendant la guerre et dans la clandestinité, la CGT se dresse de toutes ses forces contre l'occupant. Elle est absolument opposée à l'esprit paternaliste de la Charte du travail. Elle est très présente au CNR (Conseil national de la Résistance), dont Saillant devient le président.

Après la guerre, la Libération

Le soleil de l'été 1944, l'euphorie de la libération sont bientôt masqués par la difficulté de vivre dans un pays dévasté. La France s'affiche unie dans la Résistance, mais une âpre lutte pour le pouvoir commence à se dessiner, y compris au sein de la CGT, forte de six millions de membres.

La population a faim et froid. Le parti communiste accepte de participer au gouvernement de Gaulle de la France libérée. Il se veut le parti de la renaissance française et se lance dans la bataille de la production : « *Retroussons nos manches et ça ira mieux* », « *La grève est l'arme des trusts* », « *Produire est la forme la plus élevée du devoir de classe* ». Pourtant, au printemps 1945, les salariés fortement sollicités pour la reconstruction du pays ne manquent pas de faire entendre leurs revendications : hausse substantielle des salaires, arrêt

de la flambée des prix. La CGT proclame par la grève, le 1^{er} mai, « *les limites de la patience* », la reprise des luttes. L'influence reconnue de la CGT¹⁶ au sein du CNR avait permis, immédiatement après la Libération, le vote d'importantes mesures économiques et sociales qui visaient, à travers la nationalisation de secteurs clés de l'industrie, de la finance, et la réorganisation des institutions sociales, à restaurer les conditions d'un redémarrage de l'économie sur des bases favorables aux intérêts des salariés. Mais déjà, en mars 1945, les deux tendances se sont affrontées sur le principe de la participation de candidats de la CGT aux listes communes de la Résistance pour les élections municipales (démarche qui mettait à mal le principe de l'indépendance syndicale). Lors du CCN du 4 au 6 septembre 1945, il avait été décidé qu'il y aurait dorénavant deux secrétaires généraux : Louis Saillant, remplaçant Léon Jouhaux, déporté en Allemagne, et Benoît Frachon. Jouhaux rentre de déportation en mai 1945.

Lors du comité confédéral national de septembre 1945, qui décide d'une nouvelle réorganisation du bureau, l'unanimité de la voix syndicale apparaît rompue.

En décembre 1945, le journal clandestin *Résistance ouvrière* devient *Force ouvrière*. Il s'applique à regrouper « *les Amis de Force ouvrière* », c'est-à-dire tous

16. Cette influence eut en fait une traduction tout à fait concrète qu'il n'est pas inutile de recenser : ordonnance de nationalisation des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais (13 décembre 1944) ; ordonnance de nationalisation des usines Renault (16 janvier 1945) ; nationalisation de toutes les sources d'énergie et de celles du crédit (2 mars) ; nationalisation des transports aériens (28 juin) ; réorganisation de la Sécurité sociale (4 octobre) ; nationalisation de la Banque de France et de grandes banques de dépôt et de crédit (2 décembre) ; nationalisation de onze compagnies d'assurances en France (24 avril).

les syndicalistes soucieux de lutter contre l'hégémonie communiste.

Dès janvier 1946, la grève des rotativistes du journal *L'Humanité*, puis en juillet l'impuissance de la direction communiste de la Fédération postale à endiguer le mécontentement des postiers qui créent leurs propres comités de grève, témoignent des difficultés que rencontre la centrale. Les syndicalistes « *votent avec leurs pieds* ». Ils abandonnent le syndicat et constituent des fédérations nouvelles telles la CNT anarcho-syndicaliste ou des sections autonomes aux PTT ou aux Chemins de fer. Dans la « forteresse » communiste que constituent les usines Renault de Boulogne-Billancourt, sous l'influence de militants anarchistes et trotskistes, éclate une grève sauvage, que la CGT condamne¹⁷, puis « récupère » en lançant au gouvernement Ramadier un ultimatum pour la satisfaction des revendications. Les ministres communistes quittent le gouvernement le 5 mai de la même année. Le congrès de septembre constitue un triomphe pour les communistes qui disposeront de 20 sièges sur 35 à la commission administrative et de 7 sièges sur 13 au Bureau confédéral. Même si Jouhaux et Frachon se partagent le secrétariat général, les communistes sont majoritaires. La situation internationale se tend entre Est et Ouest. La CGT change de stratégie.

Naissance de la CGT-FO

Ce sont les événements internationaux qui vont précipiter les choses. Le 5 juin 1947, dans le cadre de la doctrine Truman qui vise à endiguer le stalinisme, est annoncé le plan Marshall, « *programme de reconstruction*

17. On verra, le 1^{er} mai 1946, deux cortèges Renault en venir aux mains, celui des grévistes et celui des communistes.

européenne contre la famine, la pauvreté, le désespoir et le chaos ». Alors que, dès le 24 juillet, Léon Jouhaux se prononce pour le plan, les communistes de la CGT s'alignent sur la position de Staline qui refuse l'offre américaine et fonde le Kominform. C'est le début de la guerre froide. Le conflit est déclaré au sein de la CGT.

La scission de la CGT est précédée de deux conférences des groupes des Amis de FO.

La première rassemble le long du canal Saint-Martin, dans la salle Lancry, les samedi 8 et dimanche 9 novembre 1947, cent à deux cents personnes. Léon Jouhaux, longuement applaudi, déclare devant elles vouloir que « *non seulement l'idée de scission soit exclue de [leurs] esprits, mais qu'il y ait un état d'esprit favorable à la continuité de l'action dans la collaboration, collaboration difficile... mais collaboration indispensable* ». Toutefois, la résolution finale reprenant cette position souligne le fait que « *cette unité plus que jamais nécessaire ne pourrait résister longtemps à la politisation des organisations syndicales* » ; elle invite à engager l'action pour la démocratisation de la CGT et, en dépit des partisans de la scission immédiate, adopte la perspective proposée par Jouhaux d'une reconquête interne de la CGT.

Les majoritaires répondent à « *l'appel de Lancry* » par de violentes attaques contre « *la croisade anti-communiste derrière laquelle s'abritent les ennemis de la République* ». De plus, ils prennent l'initiative d'organiser une vaste consultation de tous les travailleurs (syndiqués et non syndiqués) sur le programme d'action de la CGT. Cette démarche consomme la rupture morale entre les tendances de la CGT, puisqu'elle implique le non-respect des règles statutaires. L'organisation syndicale doit, en toutes circonstances, se déterminer

elle-même, rappelle Léon Jouhaux lors du CCN qui suit de quelques jours la réunion de la salle Lancry.

Le comité central du PCF dénonce « *l'asservissement à l'impérialisme américain* », annonce sa décision de suivre une ligne nouvelle et radicale contre les gouvernements bourgeois. Des grèves quasi insurrectionnelles éclatent. Le journal *Le Monde* titre : « *Violences à Marseille* » le 14 novembre, « *Les menaces d'un coup de force syndical* » le 28 novembre et, le 4 décembre, après le déraillement du Paris-Tourcoing, « *Guerre civile larvée* ». La conduite des grèves prouve aux partisans de la reconquête interne de la CGT l'irréalisme d'un tel projet. L'occupation des usines, des puits de mine, les affrontements avec les forces de l'ordre sont dirigés par les communistes sous le couvert d'un comité national de grève, créé le 26 novembre, et dont Arrachard est président. Les membres du courant Force ouvrière du bureau de la confédération sont en situation d'otage. Alors, Jouhaux lui-même décide de négocier en dehors du bureau et de la majorité confédérale. Rappelons les faits. Le 30 novembre, les majoritaires refusent la proposition du gouvernement d'accorder une indemnité provisoire de « *vie chère* » et une négociation d'ensemble sur les salaires, les prix et la monnaie. Ils quittent le cabinet du ministre du Travail à 3 heures du matin. Les membres FO du bureau reprennent, seuls, les négociations une heure après au nom de leur seul courant. Dans les faits, la scission est accomplie. Le 9 décembre, alors que le mouvement s'effiloche, le bureau de la confédération, tout en accusant « *les manœuvres de la réaction* », prend la responsabilité de donner l'ordre de repli général qui met fin aux grèves. L'unité de la CGT n'existe plus.

Une seconde conférence nationale est organisée, salle des Horticulteurs, les 18 et 19 décembre 1947.

« C'est avec vous-même que vous allez divorcer. L'engouement, c'est le lot de la jeunesse... il n'en est pas de même quand on porte le harnais du militant depuis de nombreuses années », déclare Léon Jouhaux qui accepte, après de longues hésitations, la fonction de président de la nouvelle organisation. « *Le plus ancien des jeunes* », Bothereau, qui avait été l'organisateur du courant Force ouvrière, prend les responsabilités qui lui reviennent et le poste de secrétaire général.

Les communistes s'imaginent d'abord que ce départ de la CGT d'un nombre considérable de militants n'est qu'un accident de parcours, inspiré par Léon Blum qu'ils présentent comme « *l'agent direct de l'impérialisme américain* ». Pourtant, insultés, molestés, agressés, objets d'une vindicte fanatique, les militants de FO, en dépit des intimidations, reconstituent de nouvelles fédérations, des syndicats, des unions départementales, et préparent leur congrès. Le 12 avril 1948, à Paris, à la salle de la Mutualité, 1 435 délégués participent au premier congrès de la CGT-Force ouvrière. « *Une même cause nous réunit : la liberté* », conclut Léon Jouhaux. Robert Bothereau précise : « *Entre les blocs antagonistes, nous ne voulons ni choisir, ni disparaître ; nous voulons exister.* »

C'est la même exigence de liberté et d'indépendance qui rend compte de l'implication de la CGT-FO sur le plan international. « *Ni Staline, ni la Standard Oil.* » Le 7 décembre 1949, la CISL¹⁸ voit le jour avec 50 millions d'adhérents et Léon Jouhaux comme vice-président.

Il avait, dès avant la Première Guerre mondiale, participé aux conférences syndicales internationales, à la création du BIT.

18. Cf. annexe 2, p. 147.

La loi de février 1950. Conquête d'un champ d'action spécifique

Refusant le modèle britannique des syndicats travaillistes qui attendent « *obéissance* » des gouvernements (au prix de l'intimité de leur lien avec lesdits gouvernements), la CGT-FO souhaite néanmoins pouvoir faire sentir son influence. Elle demande, en fait, au législateur de lui laisser un champ d'action pour exercer ses responsabilités.

En 1949, constituant avec la CFTC un « *cartel de la baisse* », en opposition à la demande d'augmentation massive des salaires formulée par la CGT, la CGT-FO exige une baisse des prix, critique le dirigisme de l'État, et fait du rétablissement des contrats collectifs librement négociés sa priorité. Le succès de la grève interprofessionnelle du 25 novembre 1949 – dont elle prend l'initiative – contraint, en effet, les pouvoirs publics à voter la loi du 11 février 1950 sur le retour aux conventions collectives. Elle permet de se dégager du carcan étatique. La possibilité de négocier des clauses relatives aux salaires est restaurée.

Une nouvelle vague de grèves, à partir de 1950, accélère la mise en place de ces conventions. La CGT-FO obtient une nouvelle victoire lorsque le gouvernement fixe le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) en août 1951. Dans tous les secteurs, des négociations patronat-syndicats aboutissent à des accords, ce qui permet un certain tassement des écarts salariaux entre les secteurs d'activité et entre hommes et femmes.

En 1963, l'arrivée d'André Bergeron au poste de secrétaire général de la confédération s'inscrit dans la continuité de la politique de participation aux affaires de la nation définie par Jouhaux en 1918. Son attitude de « père tranquille » est taxée de « *syndicalisme de*

pourboires », mais il revendique son orientation réformiste : « *Comment faire pour être syndicaliste autrement ? Que veut donc dire être réformiste ? Travailler tout simplement, jour après jour, à présenter des revendications et à s'efforcer de les faire aboutir, par la négociation de préférence, ou par la grève si l'on ne peut pas faire autrement et si les salariés suivent. Le réformisme, c'est rechercher obstinément le compromis qu'on inscrira dans les accords, tout en restant conscient du fait que ce ne sont que des étapes sur la route de l'évolution sociale*¹⁹. »

La libre négociation de ces conventions collectives et leur extension seront une préoccupation constante de la CGT-FO, mais il faudra parfois les imposer par la grève.

L'année 1963 marque le retour des revendications ouvrières. Depuis près de six mois, la CGT-FO tente d'ouvrir des négociations avec les Charbonnages de France sur le statut des mineurs dont le salaire n'a pas été augmenté depuis 1957. La CGT-FO lance le 16 janvier la grève du rendement, puis le 29 janvier un mot d'ordre de grève générale pour le 1^{er} février, grève annulée car le pouvoir promet des négociations pour le 15, négociations auxquelles la CGT-FO refuse de participer et qui échouent.

« *Pas de sou, pas de charbon.* » La centrale appelle à la grève générale pour le 1^{er} mars. Le lendemain, le gouvernement de Gaulle réquisitionne les mineurs de Lorraine et envoie les CRS sur les carreaux. Pas un mineur n'obéit. La grève est totale dans les bassins du Nord, de Lorraine, de la Loire, de Provence, d'Auvergne et des Cévennes. Les gaziers de Lacq suivent. Pour sortir de l'impasse, Pompidou fonde le « *Comité des sages* ».

19. Cf. « Je revendique le bon sens », p. 147.

Première rencontre décevante le 16 mars, grande manifestation le 22 ; les fédérations locales FO, CFTC, CGC et CGT défilent ensemble. Finalement, le 4 avril, le gouvernement cède et accepte les 11 % d'augmentation.

La dynamique impulsée par la loi du 11 février 1950 ne s'est pas limitée aux négociations, classiques, des conditions de travail et de salaire dans les branches professionnelles et dans les entreprises. L'essentiel de ce que l'on appelle la protection sociale collective (l'assurance chômage, les régimes de retraite complémentaires, l'indemnisation du chômage partiel) est issu de la négociation d'accords nationaux interprofessionnels.

Durant les années 1960, la CGT-FO s'applique à obtenir la mensualisation de l'ensemble des salariés, ce qui, outre les garanties qui en résultent, s'inscrit dans le concept général de la dignité à laquelle les travailleurs aspirent. À compter de 1968, cette pratique conventionnelle va concerner les salariés du secteur public, mais il convient de noter que ce n'est que sous la pression des fédérations de fonctionnaires que le gouvernement acceptera, sur les salaires, une négociation qui deviendra annuelle à partir de 1970.

Comme le rappelle André Bergeron, si les réformistes de la CGT-FO ont pu apparaître comme « *les champions du paraphe* », « *tout le monde en a profité, même ceux qui dénigraient notre politique* ». Cette stratégie a en effet permis d'importantes avancées sociales : la création du régime de retraite complémentaire des cadres (Agirc, mars 1947), la création du régime des non-cadres (Unirs en mars 1957, Arrco en décembre 1961), la création de l'assurance chômage (Unedic, Assedic) en décembre 1958, la quatrième semaine de congés payés en mai 1965, la préretraite pour les chômeurs âgés en 1972, la garantie des salaires à 90 % en cas de licenciement

économique en 1974, l'accord national sur la mensualisation en 1977, un protocole d'accord sur la durée de travail en 1981, etc.

La pratique conventionnelle va être menacée par la crise économique et la montée du chômage. À partir de 1978, c'est le patronat qui devient demandeur ; les négociations portent essentiellement sur ses propositions. Pour le patronat, il s'agit d'obtenir plus de productivité, plus de flexibilité ; ce n'est pas la logique de la CGT-FO qui se raidit, soucieuse de préserver au maximum les avantages acquis par les salariés. En 1981, à la veille des élections présidentielles qui verront la victoire de François Mitterrand, la CGT-FO, comme l'ensemble des centrales syndicales (la CGT exceptée), considère que la crise économique est un fait et que la seule question est de savoir comment il sera possible de préserver les acquis collectifs. Par la voix de son secrétaire général, « *soucieux d'agir en toute indépendance* », la CGT-FO n'hésite pas à déclarer (lors de son CCN de 1984) que « *la politique économique et sociale du gouvernement a considérablement aggravé les conséquences de la crise* ». Après une tentative de relance par les salaires, le gouvernement Mauroy prend le virage de la rigueur. À partir de 1983-1984, l'encaquement monétaire, la suppression de l'échelle mobile, la désindexation des prestations sociales par rapport aux salaires mettent la confédération FO en situation de défensive sur une grande partie des acquis du réformisme syndical.

Parallèlement, les pouvoirs publics recherchent de nouvelles formes de relations sociales qui reviennent à contourner les organisations syndicales.

Or, si la confédération a toujours été opposée à l'autogestion, un temps défendue par la CFDT, elle n'est

pas, à l'inverse, décidée à abandonner les prérogatives syndicales en matière de représentation des salariés.

Il en résulte son opposition aux lois Auroux de 1982 qui, de fait, autorisent le contournement des syndicats. Celles-ci n'auront d'ailleurs, concrètement, que peu d'impact.

Il en résulte aussi son hostilité à la manière dont ont été mises en place les 35 heures qui correspondaient pourtant à une de ses revendications. FO dénonce ainsi les lois Aubry en ce qu'elles imposent des concessions salariales à l'occasion de la réduction du temps de travail et mettent en place un système de mandatement. FO veut faire redémarrer la politique contractuelle et renforce son image de syndicat fidèle à ses principes, prêt à tout pour s'opposer à ce qui risque d'aggraver la situation des salariés. Alors que la CFDT évoque l'adaptation nécessaire du syndicalisme, elle a le souci de son image de responsabilité, d'indépendance et de fermeté. La CGT-FO dénonce tout ce qui porte atteinte à la mécanique de la négociation collective, à la mécanique du progrès social. Pour elle, la revendication reste le moteur de l'Histoire.

La CGT-FO et l'indépendance d'action

Si l'action de la CGT-FO est ordonnée autour des négociations conventionnelles, cela ne suffit pas entièrement à caractériser la place qu'elle tient dans l'échiquier social et politique français. À la fin de la guerre, le syndicalisme français était divisé, mais puissant ; de nos jours, il apparaît à tout le moins en crise. Tel est le discours dominant.

Depuis 1948, que s'est-il passé ? À très grands traits, on pourrait dire qu'après les « trente glorieuses », la France et le monde entier sont entrés dans « la crise ».

De 1948 à 1959, l'économie française est caractérisée par un développement ordonné des structures de production. La progression économique est spectaculaire ; l'État et le patronat ont mécanisé, fait progresser le taylorisme, accru la division du travail. L'exploitation du travail est considérable. Le salaire horaire des Français est l'un des plus bas, la journée de travail l'une des plus longues des pays industrialisés, la vie est dure, mais le chômage est inconnu et la France prépare dans une relative paix sociale le bien-vivre des années 1960. Entre 1960 et 1975, on découvre l'ivresse de la consommation de masse, même si la fin des années 1960 annonce déjà les temps difficiles. En 1974, la crise pétrolière frappe le monde entier. Le chômage a fait son apparition tandis que le modèle social français (Sécurité sociale, assurance chômage) fait l'objet des premières remises en cause. L'avènement de Thatcher en Grande-Bretagne consacre l'arrivée d'un courant ultra-libéral dont les thèses sont discutées à l'échelle européenne. La crise frappe aussi le syndicalisme. Le monde a changé. La désaffection pour les structures traditionnelles de lutte ne semble pas liée seulement à l'ampleur du chômage qui, on le sait, incite plus à la débrouillardise individuelle qu'à la lutte commune. Le cadre général de la société favorise la montée de l'individualisme. Pourtant, paradoxalement, depuis 1978, la CGT-FO qui, elle, ne nie pas la réalité de la lutte des classes, ne cesse de gagner des voix. La confédération apparaît comme une « sécurité » : apolitique, ou à tout le moins non compromise, strictement professionnelle, farouchement déterminée, pragmatique mais efficace.

« *Le mouvement syndical ne peut se retirer sur l'Aventin* », rappelait Robert Bothereau en 1960. « *Parce qu'il influe sur la société, le syndicalisme indépendant*

n'est pas apolitique. Il est cependant majeur, c'est-à-dire qu'il refuse la tutelle d'où qu'elle vienne », déclare Marc Blondel en 1995. Les deux secrétaires généraux éclairent ainsi les prises de position de la centrale : la volonté d'être un « contrepoids » à toute forme de pouvoir. La CGT-FO refuse ainsi tout lien organique, toute forme de compromission avec les organes dirigeants du pouvoir.

En 1953, la CGT-FO refuse d'être liée par un accord politique à la SFIO dans le cadre d'un Front démocratique et social. Elle refuse en 1960 une unité d'action syndicale permettant le rassemblement des forces de gauche ; elle rejette une implication dans l'Union de la gauche, et André Bergeron décline toute fonction ministérielle, que la proposition vienne de Guy Mollet, Jacques Chirac ou Édouard Balladur²⁰.

Son souci de demeurer « apolitique » freine d'abord ses prises de position par rapport à la question coloniale qui mobilise l'ensemble des syndicats. Divisée à propos de l'affaire d'Indochine, FO est favorable à l'indépendance de l'Algérie bien avant le gouvernement. Bothereau se prononcera pour l'indépendance algérienne dès 1956, six ans avant les accords d'Évian.

Bothereau et André Bergeron (entré au Bureau confédéral en 1956) réussissent, malgré des réactions internes,

20. On souligne souvent les supposés liens qu'elle entretiendrait avec la SFIO (par analogie avec la relation du PC et de la CGT) ; en réalité la CGT-FO s'est appliquée, fidèlement aux principes de la charte d'Amiens, à séparer les démarches syndicales des démarches politiques : la confédération n'autorise les secrétaires des grandes fédérations, majoritairement socialistes, à prendre part à la commission nationale ouvrière du parti qu'en contrepartie de la mise en sommeil des groupes socialistes d'entreprise. L'existence de la CGT-FO contribue paradoxalement à distendre les liens entre la SFIO et la classe ouvrière.

à préserver l'unité de l'organisation. La CGT-FO s'associe aux différentes manifestations mises en œuvre pour faire échec aux tentatives de putsch de militaires et d'actions de l'OAS. Elle est attachée à la démocratie républicaine, ce qui justifie sa position, sans que cela constitue un soutien aux gouvernements en place.

En mai-juin 1968, époque qu'André Bergeron qualifie d'« *un des chapitres les plus importants de l'histoire contemporaine*²¹ », la centrale syndicale condamne « *à la fois les excès des meneurs irresponsables et les violences qui en résultaient* », mais décide de participer à la grève générale du 13 mai. La CGT-FO demande à ses militants d'assumer pleinement leurs responsabilités mais de veiller à conserver aux grèves un caractère purement revendicatif. Redoutant le cours des choses, ayant tenté de nouer des contacts avec Sauvageot, Geismar et Cohn-Bendit qui voulaient « *transformer la société dans le sens de ce qui existait en Chine ou à Cuba* », André Bergeron parvient « *non sans peine à maintenir la confédération dans son orientation traditionnelle* ». Les négociations se sont engagées le 25 mai dans le cadre de la conférence de Grenelle. Il faut rappeler le rôle important de FO qui, alors que la CGT s'était mise d'accord avec Jacques Chirac pour porter le salaire minimum à 2,70 francs, obtenait du patronat qu'on le fixe à 3 francs.

Pour autant, la confédération reste farouchement attachée à l'indépendance du mouvement syndical. C'est ici que se situe « *un des actes les plus importants de l'histoire de la confédération au cours de ce dernier quart de siècle* ». Lors d'un suffrage, la confédération prend position pour le « non » au référendum de 1969, qui devait provoquer le départ du général de Gaulle. Le

21. Cf. *Actes du 16^e congrès de 1989*.

projet gaulliste prévoyait d'intégrer les partenaires sociaux, et donc les syndicats, avec voix délibérative, dans un Sénat transformé en assemblée économique. « *Il fallait ne pas laisser le mouvement syndical s'engager dans la voie dangereuse du corporatisme et de l'intégration [...] dans l'appareil d'État.* »

Pour la CGT-FO, le syndicalisme n'a pas à être porteur d'« *un projet de société* » ; c'est l'affaire des citoyens ; il combat pour la justice sociale, pour préserver ou pour acquérir ce qui est conforme à la défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs.

Le « plan Juppé » de 1995

C'est la même logique de défense des salariés qui, dans une perspective de « démythification » et de démythification, porte la CGT-FO à dénoncer les dérives de l'État. L'État, de son rôle de responsable du traitement égalitaire des citoyens, glisse vers une assistance humanitaire, mettant en péril l'œuvre construite au prix d'un siècle de luttes : la protection sociale. Depuis longtemps déjà, la CGT-FO a prévenu les gouvernements que toucher à la laïcité, au Smic, à la « Sécu » mettra des centaines de milliers de salariés dans la rue. Dès le 25 janvier 1995, Marc Blondel déclare : « *La défense de la Sécurité sociale mérite une grève générale interprofessionnelle.* » Tout s'est cristallisé le 28 novembre, après l'annonce du plan Juppé (15 novembre). Après avoir serré la main de Louis Viannet, Marc Blondel prend la tête de 60 000 manifestants. Il n'y a ni bus, ni métro dans Paris. Dans toute la France, on défile, le 5 décembre, puis le 7 ; le chiffre de 2 millions de manifestants est atteint. En plus de la réforme Juppé, on se bat contre le contrat de plan qui remet en cause aussi bien le statut des agents que le service public. Électriciens et

gaziers sont en grève contre la privatisation et la déréglementation d'EDF. Le 6 décembre, dans toute la France, plus de 2 millions de manifestants sont dans la rue. Le lendemain, Alain Juppé annonce son intention de réunir « *un sommet sur l'emploi* » qui, sous le nom de « *sommet social* », se tiendra le 21 décembre. « *Noël de pauvre* », dira M. Gandois, dirigeant du CNPF. FO retiendra surtout le refus du gouvernement d'aborder les problèmes les plus importants : « *Pas d'augmentation du Smic, pas d'augmentation des minima sociaux, pas d'augmentation de l'allocation spécifique de solidarité.* » Alain Juppé finit par retirer son projet sur les régimes de retraites et sur le contrat de plan. Forts d'avoir obtenu satisfaction sur ces deux points, qu'ils votent la poursuite de la grève ou qu'ils choisissent d'interrompre leur action, les salariés restent déterminés.

La « Refondation sociale »

Les lois sur les 35 heures prennent de court une partie du patronat et amènent M. Gandois à démissionner. Son successeur, M. Seillière, va développer une politique agressive de négociation sous pression, dite « *Refondation sociale* ». Désireux de faire prévaloir le contrat sur la loi en renversant la hiérarchie des textes, le Medef met en œuvre une série d'ateliers : assurance chômage, formation professionnelle, médecine du travail, retraites complémentaires, négociations collectives, qui relèvent, depuis des décennies, du terrain du paritarisme, c'est-à-dire du produit de la négociation collective. Mais la recherche systématique du retour en arrière sur tous les acquis sociaux fondamentaux (et encore la question de l'assurance maladie n'a-t-elle pas été abordée), la politisation des prises de position contre un

gouvernement peu légitime à ses yeux ne créent pas les conditions d'une véritable négociation.

De fait, aux yeux des artisans authentiques du réformisme, la posture du Medef, qui abandonne les conseils d'administration de la Sécurité sociale, plaide pour les privatisations de pans entiers du secteur public, crée une situation où la recherche du compromis est de plus en plus difficile.

Des questions centrales du contrat social, comme celle des retraites et pensions, compromises par la loi Balladur de 1993, ou celle du système de santé et de son financement par l'impôt – ce qui accroît encore l'intervention de l'État – restent un foyer de tension constant. Le plan Juppé a échoué, mais il a compromis durablement tout l'équilibre de la protection sociale.

Pour la confédération Force ouvrière, il s'agit de faire redémarrer des négociations loyales, tant avec les employeurs qu'avec les pouvoirs publics, qui permettent de relancer le progrès social comme élément de cohésion sociale.

« C'est par la lutte sociale que passe l'intégration républicaine²² »

Face à l'escalade continue du Medef qui s'implique directement dans le combat politique et fait prendre position sur son programme aux candidats aux élections législatives, en dépit des « cris d'orfraie » et de la grande peur du 21 avril 2002, fidèle à sa pratique de l'indépendance syndicale, le bureau confédéral s'interdit de donner toute consigne de vote lors des élections présidentielles qui permettent le retour de la droite au pouvoir.

22. Déclaration de la commission exécutive du 6 mai 2002.

Mais dès le mois de juillet 2002, à la veille de la déclaration de politique générale du Premier ministre Jean-Pierre Raffarin, la centrale dénonce l'imposture que constitue la notion de « *bonne gouvernance sociale* » qui « *serait à la pratique contractuelle ce que la bonne gouvernance économique est à la démocratie : l'imposition d'une pensée unique* », et met en évidence les « *ballons d'essai* » de M. Raffarin : l'assurance maladie livrée aux marchands, les « *territoires* » et les associations alibis de la rentabilité des services publics, l'Europe exigeant que les Français travaillent plus longtemps.

Le rêve de mai

Il est difficile de dire combien ils étaient le 26 novembre 2002, tant il y eut de manifestations dans les villes petites ou grandes, plus de 200 000 proclamant : « *Pas touche à nos retraites, pas touche à nos statuts, privé, public, tous unis, 37,5 années.* » Le gouvernement n'a pas entendu qui, par l'intermédiaire de Jacques Chirac, donne le 6 janvier le coup d'envoi de la réforme des retraites.

« *Faire contrepoids* », tel est l'objectif de la déclaration commune signée par sept syndicats²³ appelant à une journée nationale de manifestations le samedi 1^{er} février. 500 000 personnes affronteront le froid dans les rues pour clamer partout leur détermination : « *37,5 ans de cotisations pour tous.* » Face aux arguties du pouvoir et aux manipulations de l'opinion, CGT-FO explique que vivre plus longtemps n'est pas une malédiction si l'on s'applique à mieux répartir les richesses au lieu de monter les scénarios économiques catastrophiques chers à la pensée libérale. Le gouvernement se fait sournois et

23. CGT-FO, CGT, CFDT, CFTC, CFE-CGC, UNSA, FSU.

joue l'enlèvement du dossier, le monde syndical à l'exception de la CFDT organise la riposte.

À l'appel de la CGT-FO, de la CGT, de l'UNSA, de la FSU, une action est décidée pour le 3 avril. Le gouvernement espère isoler les fonctionnaires et, au nom de l'équité et de l'harmonisation du public et du privé, mettre en place une baisse généralisée des revenus de remplacement pour tous les salariés. L'épreuve de force aura lieu en mai.

Premier mai, 13 mai... Un million ? Deux millions ? Par centaines de milliers, ils défilent dans toute la France et le mouvement pour le retrait du plan Fillon s'inscrit dans la durée. Mais le tournant se situe le 15 mai. Après une nuit de négociations, les organisations syndicales sortent déçues du ministère des Affaires sociales. Dans la matinée, coup de théâtre : la CFDT, suivie de la CFTC et de la CGC, négocient à nouveau, séparément, pendant trois heures. François Chérèque et François Fillon s'entendent sur l'accord au rabais qui place les autres organisations devant le fait accompli. Du 3 au 10 juin, il n'est pas de jour sans manifestation. À deux jours de l'épreuve de philosophie du bac, devant la persistance d'une forte mobilisation des personnels de l'Éducation nationale contre la décentralisation et le plan Fillon, la tension est grande... Le gouvernement passe outre. « *Ce n'est pas la rue qui gouverne.* »

La démocratie en « bonne gouvernance » ou le peuple absent

« *Les projets de réforme ne seront en aucun cas retirés* », déclare le ministre Luc Ferry à l'issue d'une table ronde qui a réuni les ministres Xavier Darcos, Nicolas Sarkozy, Patrick Devedjian, lui-même et les fédérations syndicales. L'ouverture de négociations n'est pas à

l'ordre du jour. Le 10 juin, la commission exécutive confédérale de la CGT-FO se prononce « *pour la grève générale interprofessionnelle qui, seule, dans l'unité d'action pourrait faire céder les pouvoirs publics* », perspective d'action plébiscitée par 200 000 manifestants le 12 juin à Marseille. Mais la CGT craint le « *baroud d'honneur* », la FSU préfère la grève reconductible, l'unité est à préserver. Rendez-vous est pris pour une nouvelle journée d'action le 19 juin. En vain... Le Parlement entérine la réforme Chérèque-Fillon. Face à ce « *pas en avant substantiel* », le Medef peut « *oublier le rôle qu'il jouait... le gouvernement le fait pour lui*²⁴ ».

Les difficultés vont commencer...

Le gouvernement toutefois ne peut pavoiser : les « intermittents » sont dans la rue pour tout l'été. Fortement mobilisés pour la défense de leur régime spécifique d'assurance chômage que le patronat, une fois encore aidé par la CFDT²⁵, entend démanteler, les professionnels des arts et spectacles appellent à la grève. La CGT-FO les soutient et dénonce les finesses sémantiques permettant, sous couvert d'accords majoritaires, la mise en place de dérogations qui vont tirer vers le bas les protections dont bénéficient les salariés.

Protéger les salariés, dénoncer les « raffarinades », dire vrai contre les discours généraux d'un gouvernement devenu précautionneux est à l'ordre du jour. La CGT-FO dénonce le « *temps des financiers* », des banques et sociétés d'assurances exploitant le marché de l'épargne salariale, rappelle que les milliers de décès

24. *Force ouvrière*, n° 1622, 25 juin 2003, p. 5.

25. Le 26 juin, la CFDT, la CFTC et la CGC ont signé un accord modifiant à la baisse les conditions d'indemnisation des intermittents.

survenus à l'occasion de la canicule ont d'autres causes que la chaleur excessive et l'absence d'alerte, que « *la mort est au bout de l'austérité* ».

Alors que déferle une nouvelle vague de licenciements, à l'occasion du meeting du 13 septembre 2003 au Zénith, les militants de la CGT-FO préparent l'action syndicale « Revendiquer, mobiliser et si possible, négocier ».

Le 20 septembre, les discussions sur la formation professionnelle aboutissent enfin à un accord interprofessionnel qui dote les salariés d'un nouveau droit. Si la confédération, très impliquée dans ce débat, se félicite d'un texte qui renoue avec le paritarisme, elle ne peut que s'alarmer de la réduction de l'allocation spécifique de solidarité, de l'absence de stratégie industrielle, du déremboursement de médicaments, de la hausse du forfait hospitalier qui lui semblent donner un avant-goût amer de la réforme de l'assurance maladie en préparation dans les services du ministère. Dès le mois de février, lorsque les pions, les aides-éducateurs puis les personnels techniques de l'Éducation nationale étaient entrés en grève pour protester contre les effets pervers de la décentralisation, la CGT-FO avait dénoncé les atteintes sournoises portées au service public et c'est avec vigueur qu'elle proteste contre la privatisation d'EDF, puis contre le contrat de plan 2003-2007²⁶ pour la poste, « *cheval de Troie* » de la régionalisation. La publication de la loi de finances 2003 a été pour elle l'occasion d'affirmer son hostilité aux « baisses d'impôts » tant vantées car elle y voyait la volonté de dessaisir l'État

26. Ce « *contrat de performances et de convergences* » prévoit la possibilité pour le groupe public de distribuer des crédits, mais « *menace l'unité organique de la poste, seule garante de la qualité du service public* » (cf. *Force ouvrière*, n° 2636, 29 octobre 2003).

de ses missions et d'imposer un désengagement budgétaire sans précédent qui, sous couvert de démocratie sociale participative, conduit à « *un détricotage giron-din* ». Une « *boîte de Pandore* » telle lui apparaît en effet la révision constitutionnelle qui proclame l'organisation décentralisée de la République, d'où il ne peut sortir que déséquilibre interrégional, explosion des inégalités et retour au règne des notables locaux.

C'est avec la même lucidité qu'elle perçoit, dans le projet de « loi de modernisation sociale » du ministre Fillon, le retour de la « *Refondation sociale* » de M. Seillière²⁷ ; aussi s'insurge-t-elle contre ce « *monologue social* » qui installe « *la dérogation à tous les étages* ».

Sur le plan international

Fidèle à l'orientation internationaliste soucieuse d'indépendance, initiée par Léon Jouhaux, Bothereau et Bergeron, Marc Blondel conserve à la CGT-FO la vice-présidence de la CISL. De 1989 à juin 2008, Marc Blondel est membre du comité exécutif de la CES²⁸, dont il dit pourtant qu'elle « *ne se comporte pas comme une organisation syndicale traditionnelle tentant d'établir un rapport de forces à l'échelle européenne, mais plutôt comme un groupe de pression faisant du lobbying auprès des commissaires européens*²⁹ ». À la fin de son mandat au BIT, il aura la satisfaction de voir l'action de FO reconnue par les membres de l'Organisation internationale du travail, puisque c'est Yves Veyrier, membre

27. Qu'elle avait combattue avec la CGT entre janvier 2000 et juillet 2001.

28. Cf. p. 116.

29. Rapport du 20^e Congrès, Paris Nord-Villepinte, du 2 au 6 février 2004, p. 29.

du bureau confédéral, qui sera élu à sa place au conseil d'administration.

Le Congrès de Villepinte

Dans quelques jours, Marc Blondel va partir. Le 20^e Congrès qui se tiendra à Paris Nord-Villepinte du 2 au 6 février 2004 doit donner à la CGT-FO un nouveau secrétaire général. Déjà la presse spéculé sur les éclatements, les déchirements, les rapprochements, les fusions qu'une succession si convoitée ne peut manquer de susciter. Au-delà de l'émotion ressentie par les 3 000 délégués, le rapport d'activité et les résolutions sont votés à une très large majorité (plus de 88 %), Jean-Claude Mailly est élu secrétaire général de l'organisation.

« Il n'y a plus en France d'organisation syndicale révolutionnaire. Pour notre part, nous nous revendiquons réformistes. »

« Réformistes ne veut pas dire résignés³⁰ »

Le climat social n'est calme qu'en apparence. Les résultats des élections régionales du 21 mars traduisent un profond mécontentement et de vives inquiétudes quant aux réformes à venir. Les pompiers, les personnels administratifs et techniques de l'éducation et de l'équipement, les agents EDF-GDF lancent des appels à la mobilisation qui viennent s'ajouter aux nombreux conflits ciblés dans les entreprises à l'occasion des plans sociaux de licenciement, alors que le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin poursuit ses réformes à marche forcée : décentralisation, loi sur l'emploi, privatisation d'EDF-GDF, Sécurité sociale, Éducation nationale.

30. Propos de J.-C. Mailly, in *Les Échos*, 25 mars 2004.

FO n'est pas hostile à une réforme de l'assurance maladie qui consoliderait ou améliorerait le système dont bénéficient les assurés. À ses yeux, il faut sortir de la maîtrise comptable, et son secrétaire général ne dissimule pas sa colère contre le ministre Douste-Blazy, le 26 mai, au sortir d'une nuit de discussions vaines, bien décidé à ne pas laisser privatiser, même partiellement, la Sécurité sociale par une diminution du régime obligatoire ou accentuer le phénomène de déremboursement des médicaments et de rationnement de soins. « *J'accuse le gouvernement de camoufler la réalité sur les objectifs de la réforme* », déclare-t-il sur RTL, manifestant aussi son opposition radicale à toute tentative d'étatisation du système de soins. Si FO ne s'associe pas à la journée d'action du 15 juin, c'est faute d'avoir oublié l'échec des manifestations pseudo-unitaires sur les retraites en 2003, et parce que sa proposition d'une journée franche de grève interprofessionnelle lui semble toujours d'actualité, même si elle n'est pas retenue par les autres organisations...

Notre priorité c'est le pouvoir d'achat

Le gouvernement qui va confier au Parlement le soin de mettre en œuvre ses projets³¹ relance ses attaques contre les 35 heures et bien loin d'utiliser la voie du dialogue social, veut légiférer sur le service minimum, tout en prétendant ne pas vouloir remettre en cause le droit de grève (à condition qu'elle ne gêne personne). Alimentée par les profits records des entreprises, la hausse des prix et notamment des loyers, la hausse des prix du pétrole, le chômage des jeunes accentuent la difficulté de vivre pour de nombreuses familles. « *Augmenter les salaires, pas les horaires* » devient pour FO l'axe de lutte prioritaire.

31. La réforme Douste-Blazy est votée le 13 août 2004.

L'important, c'est la réouverture de négociations salariales et la défense du pouvoir d'achat. Après les manifestations du 5 février 2005, avant la grande négociation de l'automne sur l'assurance chômage³², un appel à la mobilisation est lancé pour le 10 mars par FO, la CGT et la CFDT, alors que trois grandes négociations sont en cours – la convention de reclassement professionnel, la pénibilité et l'emploi des seniors –, sur fond de referendum sur la Constitution européenne³³ qui verra le « non » l'emporter.

Non seulement le gouvernement de Dominique de Villepin fait la sourde oreille à la grogne sociale, mais il multiplie les mesures ultralibérales et les avantages fiscaux pour les entreprises. Laurence Parisot a remplacé Ernest-Antoine Seillière à la tête du Medef, et la volonté de répondre aux vieilles revendications patronales donne naissance au contrat nouvelle embauche (CNE), créé au mois d'août par ordonnance.

« *Génération précaire*³⁴ »

Cette institutionnalisation du travail précaire dont une des dispositions principales introduit le licenciement sans justification de motif de rupture suscite un tollé qui pousse les organisations syndicales dans un combat judiciaire et FO en particulier, à porter plainte devant le BIT.

La rentrée s'annonce rude. En novembre, les banlieues s'embrasent. Après un mois de violence, le calme

32. En décembre 2005, FO refusera de signer l'accord de l'Unedic.

33. FO « *ne confond pas les citoyens et les salariés, mais n'entend pas pour autant être muette comme une carpe en particulier sur le pacte de stabilité et de croissance... ses analyses figurent sur son site Internet* ». Cf. J.-C. Mailly, in *Le Figaro*, 7 mars 2005.

34. Nom du collectif qui s'est formé à l'automne pour sensibiliser l'opinion publique aux conditions des stagiaires en entreprises.

revient, mais nul ne peut feindre d'ignorer la discrimination dont sont victimes les jeunes des quartiers. Le 16 janvier 2006, le gouvernement présente le projet de loi pour l'égalité des chances qui dans son article 8 met en place le CPE³⁵.

Dès le mois de janvier, les collectifs jeunes des organisations syndicales en liaison avec l'UNEF et « Génération précaire » envisagent une action commune. Jean-Claude Mailly prend l'initiative d'une première intersyndicale anti-CPE³⁶ qui prépare les manifestations du 7 février. Cent vingt-deux manifestations locales réunissent 500 000 personnes, la CGC, la FIDL, Sud-étudiant rejoignent le mouvement. Le 7 mars plus d'un million de personnes est dans la rue, et les manifestations se succèdent : 16, 18, 23 et 28 mars ; ils sont maintenant plus de trois millions de lycéens, d'étudiants et de salariés prêts à engager l'épreuve de force contre un gouvernement qui s'entête. Le 4 avril, douze organisations unanimes réclament le retrait du CPE, et organisent plus de cent cinquante manifestations sur tout le territoire. Après quelques jours de tractations entre les responsables syndicaux, les présidents UMP du Sénat et de l'Assemblée nationale, et les pouvoirs publics, le lundi 10 avril voit la mort du CPE.

Mais pour FO le combat n'est pas achevé. Le CNE est toujours en place, même si les entreprises en usent

35. Le contrat première embauche est censé répondre au problème du chômage de jeunes. Il institue un contrat de travail de deux ans pour tous les jeunes de moins de 26 ans, dans les entreprises de moins de vingt salariés. Ce contrat accompagné de baisses des cotisations patronales permet à l'employeur de se séparer n'importe quand et sans motif de son employé.

36. Le 23 janvier, elle réunit huit organisations : FO, CGT, CFTC, CFDT, UNL, UNEF, FSU, UNSA.

peu. Il lui faudra néanmoins attendre le 6 juillet 2007 pour voir aboutir ses démarches, lorsque après le premier jugement des prud'hommes de Longjumeau, le recours à l'État au travers du préfet de l'Essonne, la cour d'appel de Paris déclarera enfin que le CNE est contraire à la Convention 158 de l'Organisation internationale du travail (OIT) dont la France est signataire et qui impose une motivation pour tout licenciement. Cette décision importante pour le combat syndical international constitue une véritable victoire.

Au temps des « discussions franches, sérieuses, serrées³⁷ »

« Avec Nicolas Sarkozy, tout est possible », déclare Jean-Claude Mailly au lendemain de l'élection présidentielle, partagé entre la satisfaction de voir le nouveau président de la République à peine installé recevoir les cinq confédérations représentatives³⁸, et l'inquiétude nourrie par le contenu des projets de celui qui veut moderniser la France.

La détermination de la confédération ne faiblit pas. À Lille, le 21 juin 2007, service minimum, heures supplémentaires, retraites, salaires, dépenses de santé sont au centre des débats du 21^e Congrès qui verra Jean-Claude Mailly, seul candidat à sa propre succession, recueillir 100 % des voix du comité confédéral. Le 30 juin, il est réélu pour trois ans secrétaire général de Force ouvrière, au moment où s'amorce une négociation importante avec le patronat sur les transformations du marché du travail, alors que la réforme de la représentativité

37. Jean-Claude Mailly, in *Le Figaro*, 19 juin 2007.

38. Conformément aux dispositions de la loi de modernisation du dialogue social votée en début d'année.

syndicale annoncée pour la fin d'année risque de chambouler les organisations de défense des salariés.

Pas de négociation possible sur la durée du travail, FO refuse de signer l'accord concernant la fin de l'indemnisation chômage pour les saisonniers et dénonce l'électoratisme de certaines annonces³⁹ du gouvernement. Force ouvrière se fait le leader de l'opposition à la réforme de la représentativité et mobilise pour faire reculer le gouvernement sur les retraites, tout en dénonçant la logique comptable qui préside à la réforme de l'hôpital, de la poste, de la carte judiciaire, de l'État via la Révision générale des politiques publiques (RGPP). Même si la désunion syndicale a profité au gouvernement sur la question des 35 heures et des retraites, on ne perd pas espoir. FO le sait, tous les indicateurs sont au rouge et « *il y a un ras-le-bol des salariés*⁴⁰ ».

En conclusion

On prétend parfois que l'existence de la confédération CGT-FO est « *une erreur historique* », et que depuis la chute du mur de Berlin son existence n'a plus de sens. Cette manière de penser prend prétendument appui sur l'histoire de la confédération, en soulignant le souci que « *les Amis de Force ouvrière* » ont eu de se démarquer des communistes. Il ne convient pas de nier cet aspect des choses ; mais il ne convient pas non plus de réduire l'histoire de la confédération CGT-FO à ses relations avec le communisme. La revendication d'indépendance qui l'anime est plus vaste. Il s'agit d'une indépendance absolue, sans bornes, ne souffrant d'aucune exception

39. Comme l'octroi de 200 euros aux bénéficiaires du minimum vieillesse.

40. J.-C. Mailly, in *La Dépêche*, 25 août 2008.

(l'histoire l'a montré). Née d'une scission que certains, même en son sein, percevaient comme provisoire, la CGT-FO a développé une pratique spécifique et irréductible. À partir d'une orientation présente dès la naissance du mouvement ouvrier (« *Prolétaires, sauvons-nous nous-mêmes* ») et de la certitude que la relation entre les patrons qui veulent « *faire toujours plus de bénéfices* » et les salariés qui « *en veulent toujours plus* » est une relation nécessairement antagoniste, la CGT-FO met en œuvre un réformisme très éloigné de l'action de ceux qui cogèrent le supposé « *bien commun* ». Par attachement à sa tradition, elle cherche à arracher par la négociation, sur fond d'un rapport de forces affirmé, le moyen de satisfaire les revendications légitimes de ceux qui, par elle, assurent leur propre défense. Ce sont ces deux éléments, le souci de l'indépendance et la pratique réformiste, qui donnent à la confédération CGT-FO et à son histoire, consistance et unité.

Cette brève histoire en témoigne, la CGT-FO a toujours su rester fidèle à son projet fondateur.

Yvette Ladmira